

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par
M. Reiss
-----**ARTICLE 2 TER**

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« française »

les mots :

« et de la culture françaises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.